

2025 -70

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU

**Séance du 22 décembre 2025, au lieu habituel, à
20h00**

Date de la convocation : 17 décembre 2025
**Président de séance : M. André BRIVADIS,
maire**

Nombre de conseillers

- en exercice : **12**
- présents : **10**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILBEE Paul, M PHILIPON Pierre, M. WENGER Stéphane

Procuration (s) : M FAIVRE Thierry donne procuration à M PHILIPON Pierre.

Absent : M BLANCHEFORT Fabien

Secrétaire de séance : Mme SAVINEL Armelle

2025 – 70 Convention d'occupation temporaire pour la chaufferie bois du Réseau de chaleur de La Chaise-Dieu

Monsieur le maire indique que le choix de l'emplacement de l'unité de production de la chaleur (chaufferie bois) s'est fait après consultation de la commune et de l'ABF pour tenir compte et se situer en dehors des contraintes du périmètre du site inscrit de La Chaise Dieu. Il s'agit de la parcelle n°234 (section AI), propriété communale, dont son utilisation doit faire l'objet d'une autorisation de mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation temporaire, délivrée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques afin de permettre l'implantation de l'équipement de production de chaleur bois.

La présente convention est conclue pour une durée de 20 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, décide :

2025

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'occupation temporaire pour la chaufferie bois du Réseau de chaleur de La Chaise-Dieu, après modification de l'article 10 « renouvellement et résiliation.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11